

La pauvreté



“Nous ne devons pas transmettre aux futures générations une Europe égoïste, aveugle et sourde aux besoins des autres.”

Vaclav Havel

La pauvreté est un problème mondial, dont l'ampleur s'accroît de jour en jour. On a tendance à lier ce phénomène à des régions telles que l'Afrique sub-saharienne, l'Asie ou encore l'Amérique latine; et pourtant, même en Europe, la pauvreté touche plusieurs millions de personnes. Sur les 400 millions de personnes des pays membres de l'Union européenne, 60 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 50% du revenu moyen, dans chaque pays), et 2,7 millions de personnes sont sans abri. En Espagne, 20% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et 4,5% des habitants vivent dans un état d'extrême pauvreté. Au Royaume-Uni, un enfant sur trois grandit dans la pauvreté.

La pauvreté “en transition”

“... la quasi-totalité des pays du ex-bloc socialiste ont connu un accroissement important de la pauvreté au cours de la période de transition. Cependant, pour ces pays, la pauvreté n'est pas un phénomène totalement nouveau, et n'est donc pas due exclusivement au processus de transition; la pauvreté existait déjà dans l'ex-Union soviétique et dans toute cette région, mais n'était pas reconnue, pour des raisons idéologiques et politiques. Mais l'une des catégories sociales qui n'était pas touchée par la pauvreté autrefois et a vu, aujourd'hui, ses salaires et son niveau de vie chuter de manière spectaculaire est celle des employés du secteur public. A l'heure actuelle, le chômage est l'une des principales causes de la pauvreté dans cette région du monde.” PNUD, 2001

La pauvreté dans le monde

“Dans les pays riches, moins d'un enfant sur cent ne parvient pas jusqu'à sa cinquième année alors que, dans les pays les plus pauvres, 20% des enfants meurent avant leur cinquième anniversaire - chiffre considérable. De la même manière, dans les pays riches, moins de 5% de l'ensemble de la population enfantine souffre de malnutrition, alors que le chiffre atteint 50% dans les pays pauvres.” Banque mondiale, 2000

Y a-t-il une définition universelle de la pauvreté?

La “pauvreté absolue” est définie par rapport à ce que l'on appelle le “minimum vital”. En d'autres termes, on considère qu'il y a des exigences minimales pour une vie “décente”, en deçà desquelles l'individu tombe dans la catégorie des “pauvres”. Dans ce domaine, l'un des instruments les plus couramment utilisés est le niveau de revenus: si les revenus d'un individu ou d'une famille se situent en dessous d'un certain niveau - considéré comme le niveau minimum pour un mode de vie convenable -, cette personne ou ce foyer sont considérés comme “pauvres”.

Activités associées

- *L'horoscope de la pauvreté*, page 133.
- *La ruée pour la richesse et le pouvoir*, page 160.
- *Quelle est votre position?*, page 235.
- *Un pas en avant*, page 278.



En ce qui concerne la notion de “pauvreté relative”, il s’agit de définir et de mesurer la condition d’un groupe spécifique par rapport à d’autres groupes vivant dans le même environnement, dans la même collectivité ou le même pays. Ainsi, quelqu’un considéré comme pauvre dans les pays développés aura probablement un revenu supérieur à celui d’une personne considérée comme “aisée” dans un pays moins développé. En l’occurrence, la notion de pauvreté est fonction des traditions, des normes et des valeurs de chaque pays et de chaque région du monde. Dans ce contexte, la vision que l’on a de la “pauvreté” a aussi une dimension culturelle.

A l’heure actuelle, on reconnaît généralement que la pauvreté n’est pas réduite du fait de la croissance économique. En effet, les pays qui connaissent la croissance n’ont pas vu disparaître pour autant la pauvreté. La Pologne, par exemple, a obtenu de bons résultats sur le plan économique, et pourtant la pauvreté s’y est développée. On reconnaît généralement que la pauvreté est “un phénomène multidimensionnel, ayant des composantes à la fois psychologiques, politiques, collectives et autres”, ainsi qu’une dimension matérielle (traditionnellement décrite en termes financiers). Les fondements de ce phénomène peuvent être économiques, sociaux, politiques ou environnementaux. Et la pauvreté a aussi plusieurs facettes: elle peut être rurale ou urbaine, permanente ou temporaire. Certains seront pauvres toute leur vie, tandis que d’autres peuvent connaître la pauvreté à un certain moment, puis en sortir: ce n’est pas, en l’occurrence, une condition figée.

Une autre dimension importante du phénomène est ce que l’on appelle souvent la “féminisation de la pauvreté”. Cela signifie que les femmes sont prédominantes dans cette catégorie des “pauvres” - cet aspect particulier étant lié, entre autres éléments, au fait que le phénomène de la pauvreté a provoqué en soi une discrimination à l’égard des femmes.

Pauvreté et droits de l’homme

La Déclaration de Vienne et le Plan d’Action adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l’homme, tenue à Vienne (en Autriche) en juin 1993, stipulent que l’existence d’une pauvreté extrême et importante empêche un respect intégral et effectif des droits de l’homme... et notamment des droits économiques, sociaux et culturels (article 14).

Il faut bien comprendre que l’impossibilité de bénéficier de soins de santé adéquats, d’une éducation également décente, de l’égalité, d’un logement convenable (etc.) - conséquence directe de la pauvreté et de l’exclusion sociale - empêche également les personnes concernées de jouir de leurs droits civils et politiques ce qui, en conséquence, les empêche de revendiquer leurs droits économiques, sociaux et culturels. Ce cercle vicieux illustre clairement le caractère indivisible des droits de l’homme.

Amnesty International et les droits économiques, sociaux et culturels

Les participants à la Réunion du Conseil international d’Amnesty International, qui s’est tenue en août 2001, ont décidé d’élargir le mandat de l’organisation, afin de lui permettre de faire porter ses activités sur une gamme assez importante de droits de l’homme. Désormais, Amnesty International ne se limitera plus à la lutte contre la torture et à la défense des prisonniers politiques; l’organisation combattra également toutes les formes de discrimination - concernant aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels.

La Déclaration sur le Droit au Développement, adoptée par l’Assemblée Générale des Nations Unies le 4 décembre 1986, a été le premier instrument international concernant exclusivement le “droit au développement”. Cela est étroitement lié à la deuxième génération des droits de l’homme - telle qu’elle figure dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En son article 1er, ce texte définit le développement comme un processus global, économique,

“La croissance économique élargit les bases de la satisfaction des besoins humains; mais le degré de satisfaction est fonction de la répartition générale des ressources dans un pays, de l’utilisation et de la répartition de son potentiel, notamment dans le domaine de l’emploi.”

Moreira

Dates clés

Le 17 octobre

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Le 5 décembre

Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social

social, culturel et politique, dans le sens de l'amélioration de la condition de tous les peuples et de toutes les personnes, sur la base de leur participation libre, active et significative au développement et à la répartition équitable qui en résultent. L'article 2 de cette même déclaration souligne que la personne humaine est au cœur de la notion de développement, et doit être, dans ce domaine, un participant actif et un bénéficiaire du droit au développement.



Estimez-vous que l'ensemble des textes approuvés par les gouvernements ait véritablement un impact en matière de lutte contre la pauvreté dans le monde?

Lors du Sommet mondial de 1995 pour le développement social, baptisé "Sommet de Copenhague", 185 pays se sont engagés - par le biais de leurs représentants - à éradiquer la pauvreté absolue et ont adopté des plans et propositions concrets dans ce sens. Les chefs d'État et de gouvernement de ces pays ont adopté une déclaration et un plan d'action, désignés par la formule "Copenhague + 6"; toutefois, en date du mois de septembre 2001, aucun des objectifs fixés n'a été intégralement réalisé.

Les instruments internationaux et régionaux existants n'ont eu qu'un impact limité en termes de lutte contre la pauvreté. Cela s'explique en partie par le fait que bon nombre de ces textes ne prévoient pas de mécanismes de mise en œuvre des droits concernés. Une autre raison pouvant expliquer cette situation est le fait que, même si des progrès ont été accomplis, ces cinquante dernières années, dans le sens de l'élaboration d'un cadre relatif aux droits de l'homme, et que la communauté internationale a accepté l'idée que le développement humain durable est impossible sans le respect des droits de l'homme, on n'a toujours pas établi de lien direct et explicite entre "pauvreté" et "droits de l'homme". Certes, la Déclaration universelle des droits de l'homme et deux Conventions internationales relatives aux droits de l'homme soulignent, dans leur préambule, la nécessité, pour l'individu, de ne pas être dans le besoin; et les traités relatifs aux droits de l'homme prévoient effectivement le droit à un niveau de vie décent - notamment en termes d'alimentation, d'habillement et de logement.

La Charte sociale européenne révisée

"En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les Parties s'engagent:
 (a) à prendre des mesures dans le cadre d'une approche globale et coordonnée, pour promouvoir l'accès effectif notamment à l'emploi, au logement, à la formation, à l'enseignement, à la culture, à l'assistance sociale et médicale des personnes se trouvant ou risquant de se trouver en situation d'exclusion sociale ou de pauvreté, et de leurs familles;
 (b) à réexaminer ces mesures en vue de leur adaptation si nécessaire."

Charte sociale européenne révisée, article 30

Observations finales

Le Mouvement Jeunesse Quart-Monde

fait partie intégrante du Mouvement "ATD-Quart-Monde" - organisation consacrée à la lutte contre la pauvreté.
www.atd-quartmonde.org

L'un des préjugés les plus courants au sujet des pauvres consiste à dire qu'ils se trouvent dans cette situation parce qu'ils le veulent bien, ou parce qu'ils ne travaillent pas assez - ce qui revient à dire qu'ils sont paresseux et irresponsables. C'est là une façon de faire porter à eux seuls la responsabilité de leur condition; on a l'air de dire, de ce fait, que la société ne doit pas se charger du sort de ces individus et ne peut rien pour eux. Mais une telle approche est totalement contraire à la culture des droits de l'homme, car elle prive ces "exclus" du droit de vivre dans la dignité et de jouir de tous les droits dus à la personne humaine. En conséquence, cette vision des choses aggrave encore les effets de la pauvreté (modification des comportements, toxicomanie, refus de travailler, alcoolisme, etc.), en lui adjoignant des causes plus profondes et plus complexes.



Pour éradiquer la pauvreté, nous devons nous attaquer à ses racines, et non pas seulement satisfaire les besoins immédiats qu'elle crée - ce qui implique une volonté politique majeure de la part des Etats et des organisations internationales; en un mot, la pauvreté a une dimension politique très importante.

“La lutte contre la pauvreté est une question fondamentalement politique. Dans la plupart des sociétés, la pauvreté est liée aux disparités en matière de répartition du pouvoir, des richesses et des opportunités.” PNUD, 2001

? Etes-vous d'accord avec cette affirmation?

Dans la “Déclaration du Millénaire” (faite en septembre 2000), la communauté internationale s'est engagée à éradiquer la pauvreté, en visant notamment à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes ayant un revenu inférieur à 1 dollar par jour.

Exemples d'indicateurs sociaux associés à la notion de pauvreté: le chômage et les jeunes en Europe orientale

Comme dans les pays occidentaux, les jeunes des pays d'Europe centrale et orientale connaissent des taux de chômage plus élevés que les adultes plus âgés. En 1999, on comptait 65 millions de jeunes gens de 15 à 24 ans dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des Etats indépendants (la CEI - soit 27 pays). Sur le total de cette population jeune, 27% (soit 18 millions de jeunes) n'étaient ni en période d'éducation ni dans la vie professionnelle active. Pour un ensemble de 18 pays, le taux de chômage des jeunes s'élevait en moyenne à 30% - soit le double du taux de chômage global. Le chômage des jeunes est particulièrement important dans l'Europe du Sud-Est (71% dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, 61% dans l'ex-Yougoslavie, 35% en Bulgarie), dans la région du Caucase (46% en Azerbaïdjan, 27% en Géorgie) et en Asie centrale (37% au Kirghizistan, 33% au Tadjikistan).³⁰

Exemple de plan national de lutte contre la pauvreté

En Moldova, la condition des enfants est préoccupante. Pour de nombreuses familles, la principale source de revenus est une modeste allocation familiale. Ces dernières années, on a assisté à une dégradation de la situation nutritionnelle des enfants de familles pauvres - ce phénomène ayant des conséquences négatives pour la santé et le développement intellectuel de ces enfants. Aussi le gouvernement moldave a-t-il décidé d'élaborer un plan spécial de lutte contre la pauvreté infantile, dans le cadre du Programme national visant à réduire la pauvreté à court terme. Cette initiative est faite d'un ensemble de mesures visant à la création d'un système de protection sociale des enfants orphelins et handicapés, ainsi que de ceux des familles pauvres.³¹

Références

- Bilan économique et social 2000, Le Monde, France, Edition 2001.
- Choices for the poor, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), New York, 2001.
- Human Development Report 2001, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), New York, 2001.
- C. Moreira, Eradication of poverty in the world: an assessment on the threshold of the year 2000, Social Watch, www.socwatch.org.uy/, Uruguay, 2000.
- L. Pettiti et P. Meyer-Bisch, “Human rights and extreme poverty”, Human Rights, New Dimensions and Challenges, Ed. J.Symonides, UNESCO, Paris, 1998, pp. 157-176.
- Report of the expert seminar on human rights and extreme poverty, 7-10 février 2001, E/CN.4/2001/54/Add.1, Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, mars 2001.
- The dimensions of poverty, Social Watch, www.socwatch.org.uy/, Uruguay, 1997.
- “Young people in changing societies”, Regional Monitoring Reports, No 7, Florence: Unicef Innocenti Research Center, 2000.

